



## AVIS PUBLIC

---

### AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 21-527

---

#### Aux contribuables de la Ville de Chapais

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Madame Mélanie Gagné, greffière suppléante de la Ville de Chapais;

**QUE** le Conseil de la Ville de Chapais, au cours de sa séance extraordinaire tenue le 7 juin 2021, a adopté le règlement numéro 21-527, portant le titre de :

**Règlement numéro 21-527 concernant la tarification applicable aux services offerts par la municipalité.**

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée à l'hôtel de ville de Chapais où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Chapais le 8<sup>e</sup> jour du mois de juin 2021.

Mélanie Gagné  
Greffière suppléante de la Ville de Chapais